

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Cinquième réunion du sous-groupe APIRG de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien
(AAOSG/5)
(Réunion virtuelle, 23-26 août 2022)****Point 10 de l'ordre du jour : Carences de la navigation aérienne****MISE À JOUR SUR L'OPÉRATIONNALISATION DES DONNÉES SUR LES CARENCES DE
LA NAVIGATION AÉRIENNE DE L'AFI (AANDD)**

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
<p>Ce document de travail présente les progrès réalisés dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la base de données des carences de la navigation aérienne de la région AFI (AANDD). Il fournit des informations actualisées sur la désignation et la formation des points focaux, ainsi que sur l'état du déploiement du système.</p>
<p>La suite à donner par la réunion se trouve au paragraphe 3</p>
<p>REFERENCE(S) :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ - Rapport d'APIRG/24▪ - Manuel de procédure de l'APIRG
<p>Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :</p> <p>Ce document de travail concerne les objectifs stratégiques : A & B</p>

1. INTRODUCTION

- 1.1 Le Conseil a approuvé une méthodologie uniforme pour identifier, signaler et évaluer les carences régionales en matière de navigation aérienne par rapport aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et au plan régional de navigation aérienne (ANP).
- 1.2 Pour soutenir la mise en œuvre de la méthodologie uniforme, chaque PIRG est tenu de développer sa propre base de données unique sur les carences, comme moyen de partager les informations de sécurité liées aux systèmes de navigation aérienne. La base de données doit être disponible pour une utilisation au sein de la ou des régions spécifiques uniquement.

1.3 La base de données des carences de la navigation aérienne (ANDD) de la région AFI a été développée et établie en octobre 2011. L'opérationnalisation de la base de données des carences de la navigation aérienne est en cours.

2. ANALYSE

2.1 Les participants se souviendront que la réunion APIRG/24, qui s'est tenue virtuellement du 1er au 8 novembre 2021, a pris note des progrès réalisés dans le développement de la plate-forme AANDD basée sur le Web et des dispositions prises par le Secrétariat pour assurer la formation des États. Les États qui n'ont pas encore désigné de points focaux ont été encouragés à le faire dès que possible. La liste des États qui n'ont pas encore désigné de points focaux est jointe en annexe A au présent document de travail.

2.2 L'atelier de formation des Points Focaux des États et des Organisations s'est tenu les 23 et 24 novembre 2021, avec la participation d'une centaine de personnes provenant de 15 États de l'ESAF (62,5%) et de 9 États de la WACAF (37,5%). Des participants des ANSPs et des Organisations internationales ont également assisté à l'atelier.

2.3 L'atelier a permis aux participants de comprendre les carences de la navigation aérienne et de clarifier la distinction avec les résultats des activités de l'USOAP. Les domaines minimums de notification ont été présentés et le processus de gestion des carences a été expliqué, suivi d'une démonstration de la plate-forme en ligne. La liste des domaines de notification minimum en matière d'AOP et d'ATM/SAR figure à l'Annexe B du présent document de travail.

2.4 L'atelier a encouragé les États et les organisations à adopter l'AANDD et a demandé aux points focaux de s'exercer sur la plate-forme de formation afin d'être prêts pour l'opérationnalisation complète qui sera lancée en temps voulu après le déploiement du système sur la plateforme de l'OACI.

2.5 À la suite des résultats de l'atelier de formation, les bureaux régionaux ont envoyé des lettres aux États, invitant les points focaux AANDD à s'exercer sur la base de données et à coordonner son utilisation avec toutes les parties prenantes internes et externes impliquées dans le cadre de l'APIRG (AOP, ATM / SAR, CNS, MET et AIM) et à informer le bureau régional des difficultés rencontrées dans l'utilisation de l'outil. Comme près de la moitié des points focaux n'ont pas participé au premier atelier de formation, il est envisagé d'organiser un deuxième atelier lorsque la version opérationnelle du système sera prête.

2.6 Le déploiement de la version opérationnelle a pris plus de temps que prévu en raison de certaines contraintes techniques. Heureusement, ce processus est désormais dans sa phase finale.

2.7 En attendant la pleine opérationnalisation de l'outil AANDD, les États, les Régulateurs, les Prestataires de Services de Navigation Aérienne (ANSP), les utilisateurs (IATA, AFRAA, etc.), et les organisations professionnelles (IFALPA, IFATCA, IFATSEA, etc.) sont encouragés à signaler les carences dont ils ont connaissance. Les rapports doivent être effectués, à l'aide du formulaire fourni à l'annexe C du présent document de travail, sur les domaines de rapport minimum de l'AOP et de l'ATM/SAR tels qu'identifiés par l'APIRG, en plus du rapport de toute autre carence telle que définie par le Conseil comme suit :

Une carence est une situation dans laquelle une installation, un service ou une procédure n'est pas conforme à un plan régional de navigation aérienne approuvé par le Conseil ou aux normes et pratiques recommandées connexes de l'OACI, et dont la situation a un impact négatif sur la sécurité, la régularité et/ou l'efficacité de l'aviation civile internationale.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à:

- a) prendre note des informations fournies dans ce document,
- b) Exhorter les États qui n'ont pas encore désigné de points focaux AANDD à le faire,
- c) encourager les États, les régulateurs, les fournisseurs de services de navigation aérienne, les utilisateurs et les organisations professionnelles à signaler les carences,
- d) prendre toute autre mesure nécessaire.

---- FIN ----